

N° 8409⁷

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

modifiant la loi modifiée du 30 juin 1976 portant

- 1. création d'un fonds de chômage ;**
- 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(13.5.2025)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 30 avril 2025 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

modifiant la loi modifiée du 30 juin 1976 portant

- 1. création d'un fonds de chômage ;**
- 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 30 avril 2025 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 21 janvier et 4 avril 2025 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 19 votants, le 13 mai 2025.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marc THEWES

